Syndicat intercommunal pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud

13 Rue Pottier – B.P. 80 – 78151 LE CHESNAY CEDEX

TEL : 01.39.23.22.60 – FAX : 01.39.23.22.74

SEANCE DU COMITE

DU

20 JUIN 2005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Lundi 20 Juin 2005, à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud, légalement convoqué, s'est réuni à l'Usine de traitement de Louveciennes, 29 Route de Versailles, sous la présidence de **Monsieur Pierre LEQUILLER, Président du Syndicat.**

Etaient présents :

Mr MEYER-BLANCHET (BAILLY), Mr BERTHELOT (BUC), Mr GAUTIER, Mr MENEL (GARCHES), Mr CHOPPIN (JOUY-EN-JOSAS), Mme DELIRY, Mme BLIN, Mr SOURDEL (LA CELLE SAINT CLOUD), Mr HIGOIN, Mme BELLON, Mr DEBRETAGNE, (LE CHESNAY), Mr LEQUILLER (LOUVECIENNES), Mr VEROT (MARNES LA COQUETTE), Mr RENAULT (NOISY LE ROI), Mr BARRET (ROCQUENCOURT), Mr SOULIE, Mr JONKA (SAINT-CLOUD), Mme GUERRY (SAINT CYR L'ECOLE), Mr PIOGER (TOUSSUS-LE-NOBLE), Mr DEVYS, Mr MEZZADRI, Mr LITTLER (VERSAILLES), Mr CHEVALIER (VILLE D'AVRAY), Mme AUBRIET (Communauté d'Agglomération).

Etaient excusés : Mr GAULTIER (BAILLY), Mme GUARDIOLA-LEMAITRE (SAINT-CLOUD), Mr BADRE (VILLE D'AVRAY).

Assistaient également à la séance : Mr Le BARS, (LE CHESNAY), Mr De LATAILLADE (ROCQUENCOURT).

---oooOOOooo---

VERSAILLES – Desserte du Complexe sportif Montbauron
Convention d'occupation du passage Montbauron

Par courrier réceptionné par le Syndicat le 26 juillet 2002, la Ville de Versailles a présenté le projet de restructuration et d'agrandissement de la piscine de Montbauron.

Afin de faciliter l'accès à ce nouvel équipement, la Ville de Versailles envisage de réaliser une nouvelle desserte piétonne depuis l'avenue de Paris jusqu'à la rue de Coubertin en utilisant une bande de terrain appartenant au Syndicat qui serait légèrement aménagée (pelouses et d'emmarchements légers, l'installation de grilles fermées chaque soir, à chaque extrémité).

La parcelle concernée, cadastrée BP 147 relie l'avenue de Paris à l'allée Pierre de Coubertin à Versailles et appartient au SIGSEVESC. Cette bande de terrain longitudinale d'environ 130 mètres de long et 11 mètres de large soit une surface totale de 1 432 m², abrite trois canalisations enterrées de diamètre 500 mm. Ces canalisations stratégiques alimentent les réservoirs de Gobert depuis les réservoirs de Montbauron.

Par délibération du 18 novembre 2002, le Comité syndical a donné un accord de principe à la demande de la Ville de Versailles d'obtenir une autorisation de passage sur la parcelle BP 147, sous réserve de l'engagement de cette dernière à respecter certaines prescriptions techniques et pour établir une convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable qui fixerait notamment les modalités d'intervention lors de la phase travaux, les conditions d'utilisation future de la parcelle et qui préciserait les responsabilités de chacune des parties.

Par courrier du 04 juin 2004, la Mairie de Versailles a transmis le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée BP n°147 au SIGSEVESC assorti de la garantie du respect des prescriptions techniques formulées par le Concessionnaire contrôlé en 2002.

En date du 14 octobre 2004, une réunion de concertation a eu lieu en présence notamment des représentants de la Ville de Versailles, du SIGSEVESC, de la SEVESC et des riverains.

Par courrier du 27 décembre 2004, la Mairie de Versailles a envoyé des plans descriptifs techniques du projet et un projet de convention d'occupation du domaine public prenant en compte les remarques des riverains.

En date du 2 mars 2005, le Concessionnaire contrôlé a transmis au Syndicat un projet de convention d'occupation du domaine public modifié. La description du projet est contenue dans le projet de convention joint en annexe.

Ce projet de convention correspond à une mise à disposition à titre précaire et révocable d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Celui-ci pourra être signé dès réception du projet détaillé et définitif de la Mairie de Versailles lorsque celle-ci aura reçu l'acceptation du projet définitif par les riverains.

Cette autorisation d'occupation sera consentie à titre gratuit et conduira la Ville de Versailles à régler les frais d'établissement de la convention d'un montant forfaitaire de 300 Euros au Concessionnaire contrôlé.

Par courrier du 24 mai 2005, le Concessionnaire contrôlé a donné son avis favorable à ce projet d'intérêt général et a validé le projet de convention.

Le Bureau Syndical réuni le 6 juin 2005 a donné un avis favorable.

En conséquence,

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 6 juin 2005,

Sur Proposition du Président,

DELIBERE

- Est accepté le principe de mise à disposition au profit de la Mairie de Versailles de la parcelle cadastrée BP n°147 pour mettre en place une desserte piétonne du complexe sportif Montbauron à titre gracieux

- Autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire d'un an renouvelable par tacite reconduction à titre précaire et révocable correspondante et tous documents y afférents dès réception du projet détaillé et définitif de la Mairie de Versailles lorsque celle-ci aura reçu l'acceptation du projet définitif par les riverains.

Certifiée exécutoire
la présente délibération
transmise au Préfet du
Département des Yvelines
le 27/06/05
et affichée le : 29/06/05.
(Art. 2 de la Loi n° 82.213
du 2 mars 1982 modifiée)
Le Président

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Pour extrait certifié conforme,
Au Chesnay, le 20 Juin 2005
Le Président,

INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU SIAVGC
DES EAUX
DE VERSAILLES
ET SAINT-CLOUD

Pierre LEQUILLER
Député des Yvelines
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

PREF. 78
29-06-05